

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 mars 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 883-2023

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 883-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure un terrain situé près du Sentier seigneurial dans une zone publique et institutionnelle**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 11165, 2^E AVENUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 11165, 2^e Avenue, afin d'autoriser la présence d'une partie existante du bâtiment à 0,54 m et de reconstruire une partie du bâtiment à 1,5 m ou plus de la limite du terrain au lieu de 3 m.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 36.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 23-13341

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant les items suivants :

- 4.5 885-2023 – Amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier des dispositions applicables dans la 107^e Rue (Premier projet).
- 4.6 886-2023 – Amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les entreprises de construction dans la zone CD-374 située dans la 127^e Rue (Premier projet).

- 7.25 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11287-11289, 1^{re} Avenue.
- 7.26 Acceptation d'une convention d'aide financière (2022-2023) dans le cadre du Programme de Développement du loisir et du sport.
- 7.27 Adjudication du contrat pour la réfection des trottoirs – 10e Avenue, secteur est.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 23-13342

Séance ordinaire du 27 février 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistante-greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13343

Adoption du second projet de Règlement numéro 877-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 877-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges et les usages permis dans la 150^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 877-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13344

Adoption du second projet de Règlement numéro 879-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : que suite à l'adoption du premier projet le 23 janvier 2023, des modifications ont été apportées au projet de règlement afin de prévoir des maisons en rangée entre la 174^e Rue et la 175^e Rue;

ATTENDU : qu'il y a également lieu de modifier le titre du règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 879-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 160^e Rue à la 175^e Rue en haut de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 879-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13345

Adoption du second projet de Règlement numéro 880-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 880-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des multifamiliales le long de la 22^e avenue et des jumelés de la 151^e Rue à la 157^e Rue à l'est de la 22^e avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 880-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13346

Adoption du second projet de Règlement numéro 881-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 881-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des jumelés dans les prolongements de la 151^e Rue à la 155^e Rue en bas de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 881-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13347

Adoption du premier projet de Règlement numéro 885-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 885-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier des dispositions applicables dans la 107^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 mars 2023 au 11 avril 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 885-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13348

Adoption du premier projet de Règlement numéro 886-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 886-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les entreprises de construction dans la zone CD-374 située dans la 127^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 mars 2023 au 11 avril 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 886-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 877-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges et les usages permis dans la 150^e Rue**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 879-2023 amendant le Règlement de**

zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 160^e Rue à la 175^e Rue en haut de la 22^e Avenue Avenue. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet, sa portée et les modifications apportées (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 880-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des multifamiliales le long de la 22^e avenue et des jumelés de la 151^e Rue à la 157^e Rue à l'est de la 22^e avenue.** L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 881-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des jumelés dans les prolongements de la 151^e Rue à la 155^e Rue en bas de la 22^e Avenue.** L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13349

Adoption du Règlement numéro 874-2022

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 13 février 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 874-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure deux propriétés dans la zone publique et institutionnelle PB-332, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 874-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13350

Adoption du Règlement numéro 876-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 février 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 876-2023 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations dans le prolongement de la 150^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue projetée, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 876-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13351

Adoption du Règlement numéro 878-2023

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 février 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 878-2023** amendant le **Plan d'urbanisme numéro 163-2005** afin de modifier les affectations entre les futures **160^e Rue à 174^e Rue en haut de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 878-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13352

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 2 mars 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 555 737,26 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 555 737,26 \$ couvrant la période du 17 février 2023 au 2 mars 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13353

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux dans la 129^e Rue boulevard Lacroix à 10^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	824 520,68 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	847 677,87 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.** le contrat pour la **réfection des services municipaux dans la 129^e Rue, du boulevard Lacroix à la 10^e Avenue pour un montant total de 824 520,68 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 869-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13354

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux dans la 110^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 2^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	626 844,79 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	633 415,87 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.** le contrat pour la **réfection des services municipaux dans la 110^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 2^e Avenue pour un montant total de 626 844,79 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 869-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13355

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique année 2023 ou 2024

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ROBERT BOILEAU INC.	171 330,00 \$
ENGO EQUIPMENT SALES INC.	174 505,61 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **ROBERT BOILEAU INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ROBERT BOILEAU INC.** le contrat pour la **fourniture d'une surfaceuse à glace électrique de marque Zamboni, modèle 552AC, année 2024 pour un montant total de 171 330,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le conseil refuse de remettre en échange une surfaceuse à glace de marque Zamboni, modèle 520, année 1997.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13356

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux dans la 27^e Rue entre le boulevard Dionne et la 8^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 326 900,93 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	1 377 429,24 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1 386 215,25 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat pour la **réfection des services municipaux dans la 27^e Rue entre le boulevard Dionne et la 8^e Avenue pour un montant total de 1 326 900,93 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 869-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13357

Adjudication du contrat pour la fourniture de licences Microsoft Exchange

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CYBER 3D (9072-9203 QUÉBEC INC.)	28 373,53 \$
CDW CANADA CORP.	29 330,49 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **CYBER 3D (9072-9203 QUÉBEC INC.)**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CYBER 3D (9072-9203 QUÉBEC INC.)** le contrat pour la **fourniture de licences Microsoft Exchange pour un montant total de 28 373,53 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13358

Rejet de la soumission pour la fourniture d'un camion nettoyeur d'égout combiné

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ÉQUIPEMENTS C.M. INC.	1 065 382,26 \$

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, à l'effet de rejeter la soumission reçue puisque celle-ci dépasse les prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission déposée puisque celle-ci dépasse les prévisions budgétaires et autorise la Division de l'Approvisionnement à refaire un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13359

Adjudication du contrat pour la fourniture de services de contrôle des infractions en matière de stationnement

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	129 139,92 \$
SÉCURITÉ 3S INC.	206 755,40 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.** le contrat pour la **fourniture de services de contrôle des infractions en matière de stationnement pour un montant total de 129 139,92 \$** incluant toutes les taxes applicables pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13360

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux dans la 155^e Rue
à l'ouest de la 1^{re} Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	650 928,52 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	705 013,20 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	726 807,22 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.** le contrat pour la **réfection des services municipaux dans la 155^e Rue à l'ouest de la 1^{re} Avenue pour un montant total de 650 928,52 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même la subvention à recevoir TECQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13361

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites
d'aqueduc et d'égouts pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
J.U. HOULE LTÉE	334 904,57 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **J.U. HOULE LTÉE** le contrat pour la **fourniture sur demande d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour une période de 12 mois, débutant le 15 avril 2023 pour un montant total de 334 904,57 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13362

Adjudication du contrat pour le nettoyage et le resurfaçage de 4 terrains de tennis intérieurs

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TERRASSEMENTS JOPAT INC.	47 795,11 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TERRASSEMENTS JOPAT INC.** le contrat pour le **nettoyage et le resurfaçage de 4 terrains de tennis intérieurs pour un montant total de 47 795,11 \$** incluant toutes les taxes applicables et si une couche de peinture supplémentaire n'est pas nécessaire, pour un montant total de 39 488,17 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13363

Vente d'une camionnette à Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement de la camionnette GMC Sierra, de l'année 2011 # 48 et qu'elle n'est plus utilisée;

ATTENDU : que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur associé du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de cette camionnette à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente de la camionnette GMC Sierra, de l'année 2011 # 48 pour le prochain encan qui aura lieu les 22, 23 et 24 mars 2023, par Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13364

Versement d'une aide financière à Les Amants de la Scène pour le Festival d'été de Saint-Georges

ATTENDU : que Les Amants de la Scène demande une aide financière pour la tenue du Festival d'été de Saint-Georges à l'espace Carpe Diem du 19 au 22 juillet 2023;

ATTENDU : le dépôt des prévisions budgétaires du Festival et considérant que plusieurs milliers de personnes sont attendues à ce Festival;

ATTENDU : les retombées économiques et médiatiques qu'apportent ces événements pour Saint-Georges;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à Les Amants de la Scène une aide financière de 20 000 \$ incluant toutes les taxes applicables pour l'organisation du Festival d'été de Saint-Georges à l'espace Carpe Diem du 19 au 22 juillet 2023.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13365

Contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware pour l'usine d'épuration et de filtration

ATTENDU : que la Ville utilise le logiciel Wonderware pour la gestion de l'usine d'épuration et de filtration;

ATTENDU : que cette suite doit être supportée et maintenue sur une base continue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement du contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware **pour un montant total de 30 682,49 \$** incluant toutes les taxes applicables pour la période du 16 mars 2023 au 15 mars 2024.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13366

Modification de la politique d'assistance et de reconnaissance des organismes de loisirs et culture et de valorisation des bénévoles

ATTENDU : que la dernière révision de la politique d'assistance et de reconnaissance des organismes de loisirs et culture et de valorisation des bénévoles date de février 2018;

ATTENDU : qu'une mise à jour de cette politique est nécessaire;

ATTENDU : les modifications proposées par le Comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les modifications proposées à la politique d'assistance et de reconnaissance des organismes de loisirs et culture et de valorisation des bénévoles, le tout conformément au projet présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13367

Modification à la politique d'accréditation et de subvention des organismes de loisirs

ATTENDU : que la dernière révision de la politique d'accréditation et de subvention des organismes de loisirs date d'avril 2018;

ATTENDU : qu'une mise à jour de cette politique est nécessaire;

ATTENDU : les modifications proposées par le Comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les modifications proposées à la politique d'accréditation et de subvention des organismes de loisirs, le tout conformément au projet présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13368

Demande de dérogation mineure pour le 11165, 2^e Avenue

ATTENDU : la demande du propriétaire du 11165, 2^e Avenue qui souhaite démolir presque entièrement l'immeuble comportant ses bureaux pour en reconstruire un neuf;

ATTENDU : que ce projet nécessite une dérogation mineure et qu'il respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis le 15 février 2023 dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 11165, 2^e Avenue:

Autoriser la présence d'une partie existante du bâtiment à 0,54 m de la limite du terrain et la reconstruction d'une partie du bâtiment à 1,5 m ou plus de la limite du terrain au lieu de 3 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13369

Acceptation d'un addenda au bail avec la Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan

ATTENDU : le bail intervenu entre les parties le 12 octobre 1995;

ATTENDU : la nécessité de modifier la durée du bail;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'addenda au bail avec la Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan afin de modifier sa durée pour une durée de 6 ans débutant le 1^{er} mars 2023 et renouvelable par période successive de 5 ans.

QUE monsieur Claude Poulin, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13370

Appui à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud dans le cadre du projet TRIOM de Viridis Environnement

ATTENDU : que la Régie doit répondre aux obligations de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui demande aux municipalités d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;

ATTENDU : que depuis 2018, la Régie travaille en collaboration avec Viridis pour le développement de la technologie SHOC;

ATTENDU : que TRIOM de Viridis Environnement permet de valoriser 70% de la matière organique à même le bac de déchets, que cette matière organique peut ensuite être valorisée en agriculture, en foresterie ou bien en revitalisation minière et que cette technologie permet d'éviter le transport pour une 3^e voie ainsi que les GES qui y sont associés;

ATTENDU : qu'actuellement la technologie TRIOM ne répond pas au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du MELCC, ainsi qu'aux critères de conformité de révision du PGMR de Recyc-Québec, ce qui aura comme impact la perte des montants octroyés par ce programme aux municipalités membres de la Régie à partir du mois d'octobre 2023;

ATTENDU : que la Régie, en collaboration avec d'autres MRC et Régies de gestion des matières résiduelles, fera des représentations au sein du MELCC et de Recyc-Québec pour que le TRIOM de Viridis Environnement soit reconnu comme méthode de gestion de la matière organique éligible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

ATTENDU : l'appui de la Ville dans ces représentations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie la Régie dans le cadre de ses représentations avec les différentes instances pour le projet TRIOM de Viridis Environnement;

QUE ce conseil autorise la Régie, en collaboration avec d'autres partenaires, à procéder aux démarches et analyses nécessaires pour l'implantation d'une solution TMB dans le but de gérer efficacement l'ensemble des matières organiques de son territoire;

QUE ce conseil autorise la Régie à transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la présidente-directrice générale de Recyc-Québec, à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au député de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13371

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2023

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances des mois de juillet et août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil modifie le calendrier des séances des mois de juillet et août 2023 en déplaçant la séance du conseil du 10 juillet 2023 au 17 juillet 2023 et celle du 14 août 2023 au 21 août 2023.

QUE le conseil adopte le calendrier des séances des mois de juillet et août 2023 tel que modifié.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13372

Embauche d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à la bibliothèque.;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Annie Laverdure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Annie Laverdure à titre de commis à la bibliothèque selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 2, échelon 1, et ce, à compter du 15 mars 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13373

Départ à la retraite du régisseur – Ski et plein air pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Jean-Marie Dionne, régisseur – Ski et plein air pour le centre de ski;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Jean-Marie Dionne, régisseur – Ski et plein air, et ce, à compter du 1^{er} avril 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13374

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture suite au départ à la retraite de M. André Breton;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Jean-Alexandre Lang;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jean-Alexandre Lang à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce à compter du 6 mars 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13375

Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Mayna Gosselin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Mayna Gosselin à titre de commis de restaurant pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13376

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11287-11289, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du propriétaire qui désire démolir le bâtiment situé au 11287-11289, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de démolition du bâtiment situé au 11287-11289, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13377

Acceptation d'une convention d'aide financière (2022-2023) dans le cadre du Programme de Développement du loisir et du sport

ATTENDU : que la Ville a reçu une acceptation de la ministre responsable du sport, du loisir et du plein air dans le cadre du Programme de Développement du loisir et du sport pour une aide financière permettant d'offrir gratuitement les formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique;

ATTENDU : que la ministre nous a transmis la convention qui prévoit une aide financière d'un montant maximal de 9 516 \$ à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la convention d'aide financière (2022-2023) dans le cadre du Programme de Développement du loisir et du sport (Programme : 05, élément 1, sous-élément 41658) avec la ministre responsable du sport, du loisir et du plein air permettant d'offrir gratuitement les formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13378

Adjudication du contrat pour la réfection des trottoirs – 10^e Avenue, secteur est

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION LAPOINTE ET FILS INC.	98 763,53 \$
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	112 230,31 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	119 600,81 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle d'**EXCAVATION LAPOINTE ET FILS INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION LAPOINTE ET FILS INC.** le contrat pour la **réfection des trottoirs sur la 10^e Avenue, secteur est, pour un montant total de 98 763,53 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de février est déposé au conseil.

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 875-2023

L'assistante-greffière dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement numéro 875-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux et la réfection de route et pavage au montant de 4 008 740 \$ et un emprunt du même montant certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 11 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 11 responsables de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 11 avril 2023 au 22 octobre 2023 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, dont une rencontre statutaire avec Samuel Poulin, député de Beauce-Sud et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de circulation, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité supralocal en immigration, sur une rencontre avec la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère de la Famille relativement aux garderies, sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce, sur un déjeuner-conférence présenté par le Conseil économique de Beauce ayant pour thème l'économie circulaire et sur une rencontre sur le déplacement actif et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur une conférence de presse sur la semaine de l'érable.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 33, sur proposition de monsieur le conseiller Tom Redmond, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

CYNTHIA RODRIGUE
Assistante-greffière
